



LA BANQUE MONDIALE  
BIRD • IDA

## UNITÉ TECHNIQUE DE LIAISON DE YAOUNDÉ

DECISION N° 065 /D/CUY/UTL-PDVIR/CCCM-TR/CIPM/RPMJ DU 07 MARS 2023  
 PORTANT ATTRIBUTION DU CONTRAT SUIVANT LA DEMANDE DE PROPOSITIONS N°  
 01/DP/CUY/PDVIR/UTL/CIPM/CCCM-TR/2022 DU 16 SEPTEMBRE 2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
 (FIRME) CHARGE DU CONTROLE ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA MOBILITE  
 PIETONNE DANS CERTAINS QUARTIERS DE YAOUNDE (CITE VERTE ET NCOLMESSENG)

=====

### LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE

- Vu** la constitution de la République du Cameroun ;  
**Vu** l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;  
**Vu** la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
**Vu** le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
**Vu** le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application  
**Vu** L'arrêté n°400/A/MINDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
**Vu** la convention d'application n°00039/E/2/CA/CDV/MINHDU/SG du 24 mai 2021 du contrat de ville conclue entre l'Etat du Cameroun, la Communauté Urbaine de Yaoundé et les Communes d'Arrondissement de Yaoundé 5<sup>ème</sup> et Yaoundé 7<sup>ème</sup> ;  
**Vu** La Demande de Propositions N° 01/DP/CUY/PDVIR/UTL/CIPM/CCCM-TR/2022 du 16 septembre 2022 pour le recrutement d'un Consultant (Firme) chargé du contrôle et de la surveillance des travaux d'amélioration de la mobilité piétonne dans certains quartiers de Yaoundé (Cité Verte et Nkolmesseng) ;  
**Vu** le procès-verbal n°355 de la session du 09 août 2022 de la CIPM auprès de la CUY validant la Demande de Propositions ;  
**Vu** le procès-verbal n°113 de la session du 24 août 2022 de la CCCM-TR du MINMAP validant la Demande de Propositions ;  
**Vu** les propositions techniques et financières des soumissionnaires ;  
**Vu** le rapport d'évaluation des propositions technique signé de la sous-commission d'analyse le 03 novembre 2022 ;  
**Vu** le procès-verbal n°367 de la session du 10 novembre 2022 de la CIPM auprès de la CUY validant le rapport d'analyse des propositions techniques ;  
**Vu** le Rapport combiné signé de la sous-commission d'analyse le 08 décembre 2022 ;  
**Vu** le procès-verbal n° 380 de la session du 31 janvier 2023 de la CIPM de la CUY relatif à la proposition d'attribution du Contrat au Consultant le Groupement STUDI International / STUDI Cameroun.  
**Vu** le procès-verbal de négociation du 05 janvier 2023  
**Vu** le procès-verbal n°24 de la session du 21 février 2023 de la CCCM-TR du MINMAP relatif à la proposition d'attribution du Contrat au Consultant le Groupement STUDI International / STUDI Cameroun.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>**— Le soumissionnaire ci-après désigné est adjudicataire du contrat relatif à la Demande de Propositions susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délais d'exécution
<b>Groupement STUDI International / STUDI Cameroun</b> BP: 28 Rue de l'Île de Zembretta, Les Jardins du Lac ; Lac II, 1053 Tunis – Tunisie Email : studi@studi.com.tn	257 918 016 (deux cent cinquante-sept millions neuf cent dix-huit mille seize) FCFA Hors TVA soit 307 567 235 (Trois cent sept millions cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-cinq) FCFA TTC.	Huit (08) mois

**Article 3.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 07 MARS 2023

#### Ampliations :

- MINHDU
- MINMAP
- Préfet/Mfoundi ;
- Coordonnateur PDVIR
- BMUNDB Online
- SOPECAM (pour publication)
- ARMP (pour publication au JDM)
- CIPM/CUY

